



BULLETIN BUDGET 2020/2021/2022

LA HAYE MALHERBE ET SES HAMEAUX

Chères Malherboises, Chers Malherbois

Vous trouverez ci-joint le bulletin concernant
le résultat du budget 2020/2021/2022.



COMMENT FONCTIONNE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE ?

Le budget est financé à la fois par les contribuables locaux, par les dotations de l'État et au besoin par l'endettement.

Chaque collectivité territoriale ou encore appelée collectivité locale (commune, département, région...) est soumise en conséquence à des règles budgétaires strictes.



LA STRUCTURE TYPE D'UN BUDGET LOCAL

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité dont bien sûr les charges de personnels, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette.

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.



Vous trouverez dans ce document toutes les informations concernant le budget des dépenses et des recettes.

La première partie concerne un comparatif du budget **2020/2021/2022** sur le fonctionnement et la deuxième partie sur l'investissement.

Comme vous pouvez le constater une baisse de recettes **en 2020**, ce qui nous a contraint à prendre des décisions importantes sur les dépenses en analysant certaines de celles-ci. Nous étions obligés de prendre des mesures certaines moins populaires que d'autres je vous l'accorde.

Nous avons revu la partie dépense en fonctionnement pour essayer de réguler chaque poste.

En 2021 nous avons été obligés d'augmenter les taxes foncières et une légère augmentation sera effectif tous les ans pour garder cette courbe d'équilibre.

Nous avons aussi diminuer de moitié le budget du CCAS et de lui redonner son rôle majeur **aider les personnes les plus démunies**, révisions des contrats EDF, Téléphones, assurances etc... Vous pouvez constater l'augmentation des recettes **en 2022**.



LE FONCTIONNEMENT 2020/2021/2022



DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

2020/2021/2022



Le chapitre 011 représente les dépenses en fonctionnement concernant toutes les charges à caractère générale : Eau, électricité, chauffage, carburant, alimentation cantine, fournitures administratives, fournitures scolaires, contrats de prestations de services, assurances, maintenance, publications, taxes foncières, fêtes et cérémonies, frais transport écoles, frais de télécommunication, frais d'affranchissement, entretien terrains, bâtiments communaux, vêtements de travail, fournitures d'entretien, entretien matériel roulant, documentation générale et technique, etc...

Pour information dans ce chapitre **en 2022** nous avons **24 461.00 €** de plus en dépense qui concerne l'enfouissement réseaux France Télécom de la côte de Montaure et chemin des Fourrières.



Le chapitre 012 représente les dépenses en fonctionnement concernant toutes les charges du personnel : Salaires, cotisations caisse retraite, cotisations ASSEDIC, cotisations assurances personnel, médecine du travail, cotisations URSSAF.

Le chapitre 014 représente les dépenses en fonctionnement concernant les atténuations de produit : Compensation centre de loisirs (case), fonds de péréquation de ressources com interco (FPIC).

Le chapitre 022 représente les dépenses en fonctionnement concernant : Dépenses imprévues de fonctionnement. Aucune dépense réalisée en 2020/2021/2022.

Le chapitre 042 représente les dépenses en fonctionnement concernant opération d'ordre entre sections : Amortissement



Le chapitre 065 représente les dépenses en fonctionnement concernant autres charges gestion courante : Indemnités élus, cotisations retraite élus, cotisation sociale part élus, formation élus, cotisation allocation fin de mandat, service incendie, compensation charges territoriales, CCAS, autres EPL, subventions associations, autres.

Le chapitre 066 ci-dessous représentent les dépenses en fonctionnement concernant les charges financières : Intérêts réglés à l'échéance.

Le chapitre 067 ci-dessous représentent les dépenses en fonctionnement concernant les charges exceptionnelles : Bourses et prix, titres annulés. En 2020 aucune réalisation.

Voir tableau page suivante



DEPENSE FONCTIONNEMENT

2020/2021/2022

CHAPITRE	2020	2021	2022
011	206 002.00€	189 707.00€	221 175.00€
012	388 518.00€	375 622.00€	384 414.00€
014	19 020.00€	19 200.00€	19 958.00€
022	0.00€	0.00€	0.00€
042	16 639.00€	10 264.00€	4 645.00€
65	107 778.00€	101 660.00€	101 431.00€
66	5 773.00€	4 530.00€	3 269.00€
067	0.00€	208.00€	15 000.00€
TOTAL DEPENSES	743 732.00€	701 193.00€	749 895.00€



**RECETTE DE
FONCTIONNEMENT
2020/2021/2022**



RECETTE DE FONCTIONNEMENT

2020/2021/2022

Concernant les recettes de fonctionnement :

Le chapitre 002 l'excédent de l'année antérieur reporté.

Le chapitre 013 « ATTENUATIONS DE CHARGES »
Remboursement rémunérations de personnel.

Le chapitre 042 « OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION » Immobilisation corporelles, subventions transférées au résultat.

Le chapitre 70 « Produits des services » Concession cimetièrre, droits de stationnement et de location, garderie, redevance et droits des services périscolaires et autres prestations de services.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » fiscalité reversée entre collectivités, dotation de solidarité communautaire, fiscalité reversée par l'intermédiaire, FNGIR, FPIC, autres impôts et taxes spécifiques.



Le chapitre 74 « DOTATIONS ET PARTICIPATIONS » Dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, régularisation exercices écoulés, emploi jeunes, participation des autres communes, autres attributions et participations.

Le chapitre 75 « AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE » Revenus des immeubles, autres produits divers de gestion courante. Le chapitre 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » Autres produits exceptionnels de gestion, produits exceptionnels divers.

Voir tableau page suivante



RECETTE DE FONCTIONNEMENT

2020/2021/2022

CHAPITRE	2020	2021	2022
013	15 958.00€	14 758.00€	13 553.00€
042	2 553.00€	2 884.00€	2 348.00€
70	54 813.00€	70 503.00€	82 525.00€
73	350 221.00€	387 294.00€	409 786.00€
74	222 909.00€	200 800.00€	245 749.00€
75	28 184.00€	28 487.00€	41 157.00€
76			2.00€
77	21 263.00€	2 208.00€	4 539.00€
TOTAL RECETTES	695 606.00€	706 936.00€	799 661.00€



PREVISION AU BUDGET	785 577.00€	749 127.00€	814 950.00€
---------------------	-------------	-------------	-------------

REPORT	RESULTAT	SOLDE	VERSEMENT A L'INVESTISSEMENT	ANNEE
135 851.00€	-48 126.00€	87 725.00€	0€	2020
87 725.00€	4 633.00€	92 358.00€	20 000.00€	2021
72 358.00€	50 552.00€	122 910.00€	25 000.00€	2022

2020 : report de l'année 2019 de : 135 851.00€ - 48 126.00€ = 87 445.00€

2021 : report de l'année 2020 de : 87 445.00€ + 4 633.00€ = 92 358.00€

-20 000€ à la section investissement.

2022 : report de l'année 2021 de : 92 358.00€ - 25 000 à la section investissement

Au moment où nous mettons en œuvre le bulletin du budget, des événements importants viennent perturber le prochain budget, hausse des énergies, hausse du point d'indice pour les salaires, baisse des dotations etc... Pour la section fonctionnement nous resterons attentif sur le budget, dépense en électricité, chauffage, etc... ***Resterons vigilant sur les achats comme nous l'avons fait depuis 2021.***



INFORMATION ET PRECISION

Nous pouvons voir une augmentation du résultat en 2022 concernant le fonctionnement quand nous avons été élus le 3 juillet 2020, nous avons repris le budget en cours, et le résultat net de l'année 2020 a été de **- 48 126.00€.**

Avec Mr Mickaël HEURTEAU vice-président des finances à l'époque, avons analysé les dépenses et repris point par point toutes les dépenses afin de retrouver un budget à l'équilibre.

Nous avons donc pris des mesures non populaires, mais il fallait le faire pour exemple (augmenter la taxe foncière, baisser les subventions des associations, revoir le rôle du CCAS, faire baisser les prix de l'Edf, Gaz, téléphone etc...)

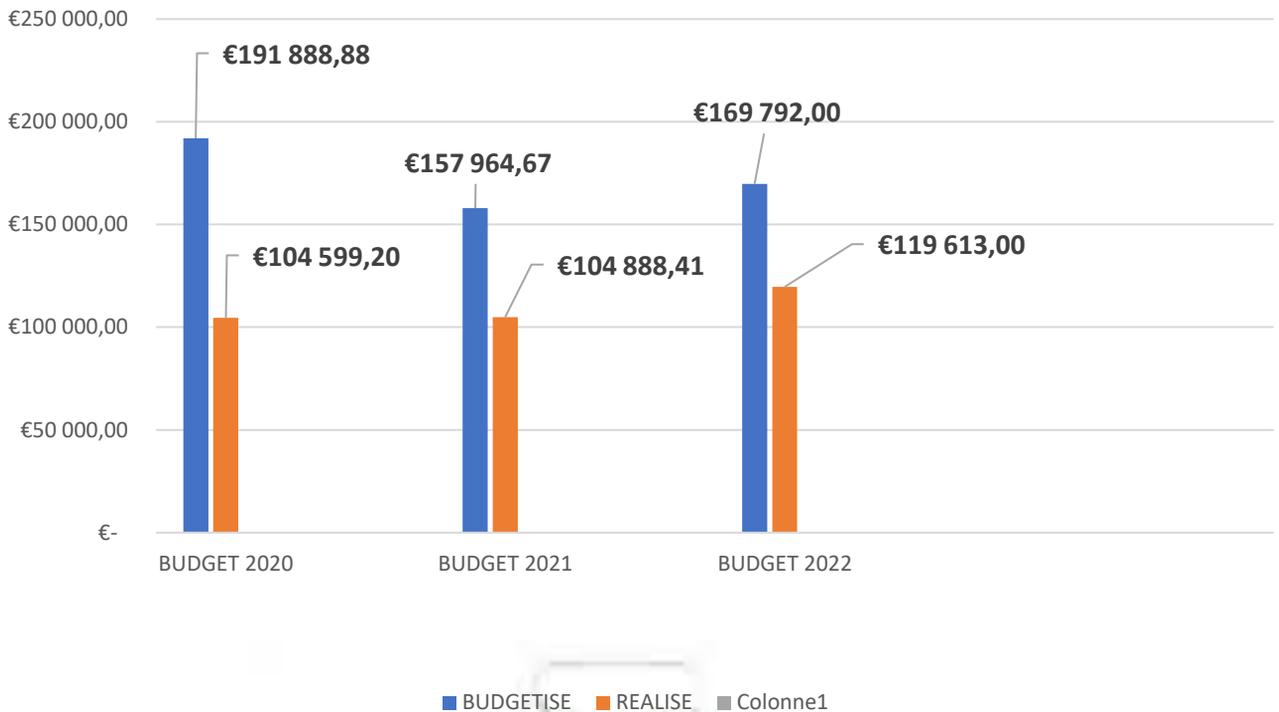
En 2022, nous avons un résultat net de **+ 50 522€. Nous devons rester vigilant sur les dépenses en fonctionnement. En 2021 et 2022 nous avons pu dégager vers l'investissement 20 000€ en 2021 et 25 000€ en 2022**



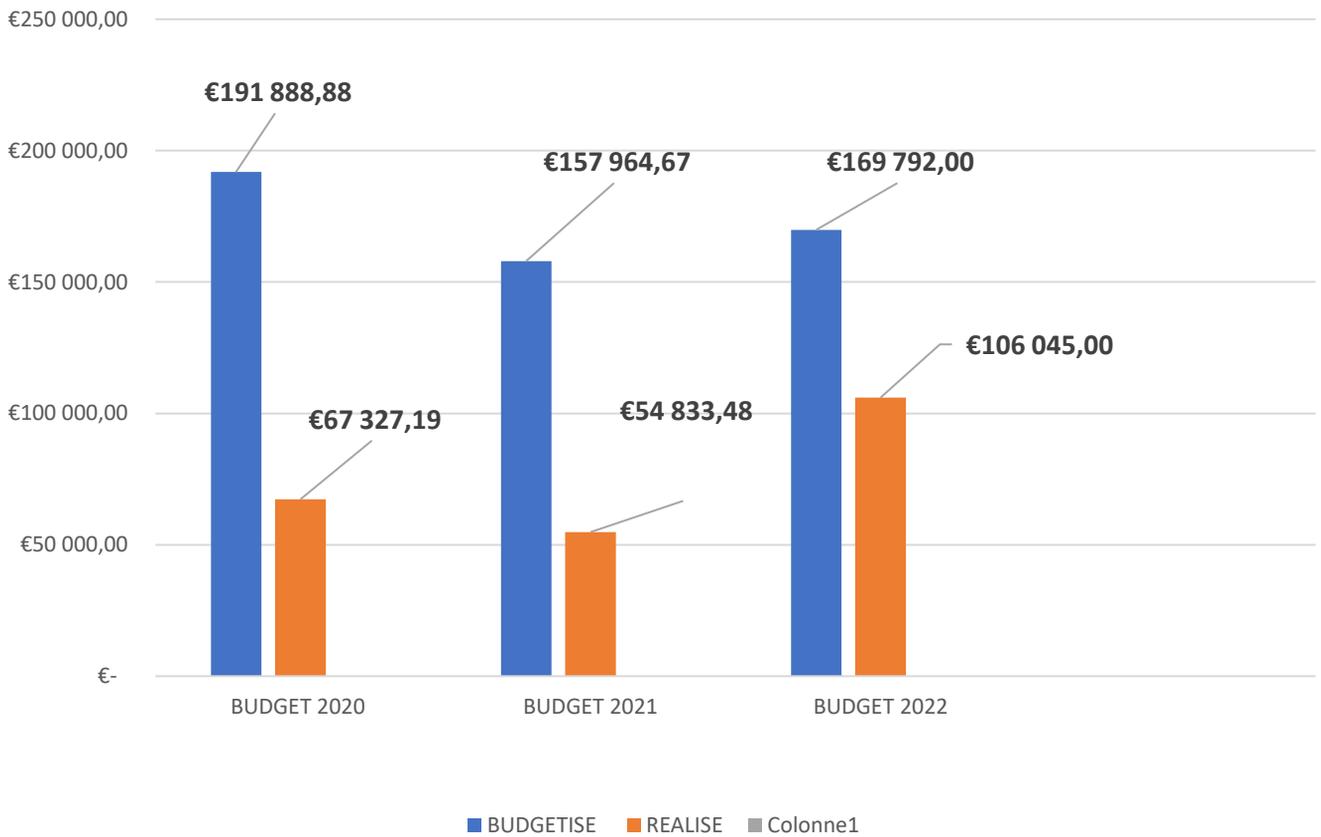
SECTION INVESTISSEMENT

La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

INVESTISSEMENT DEPENSES

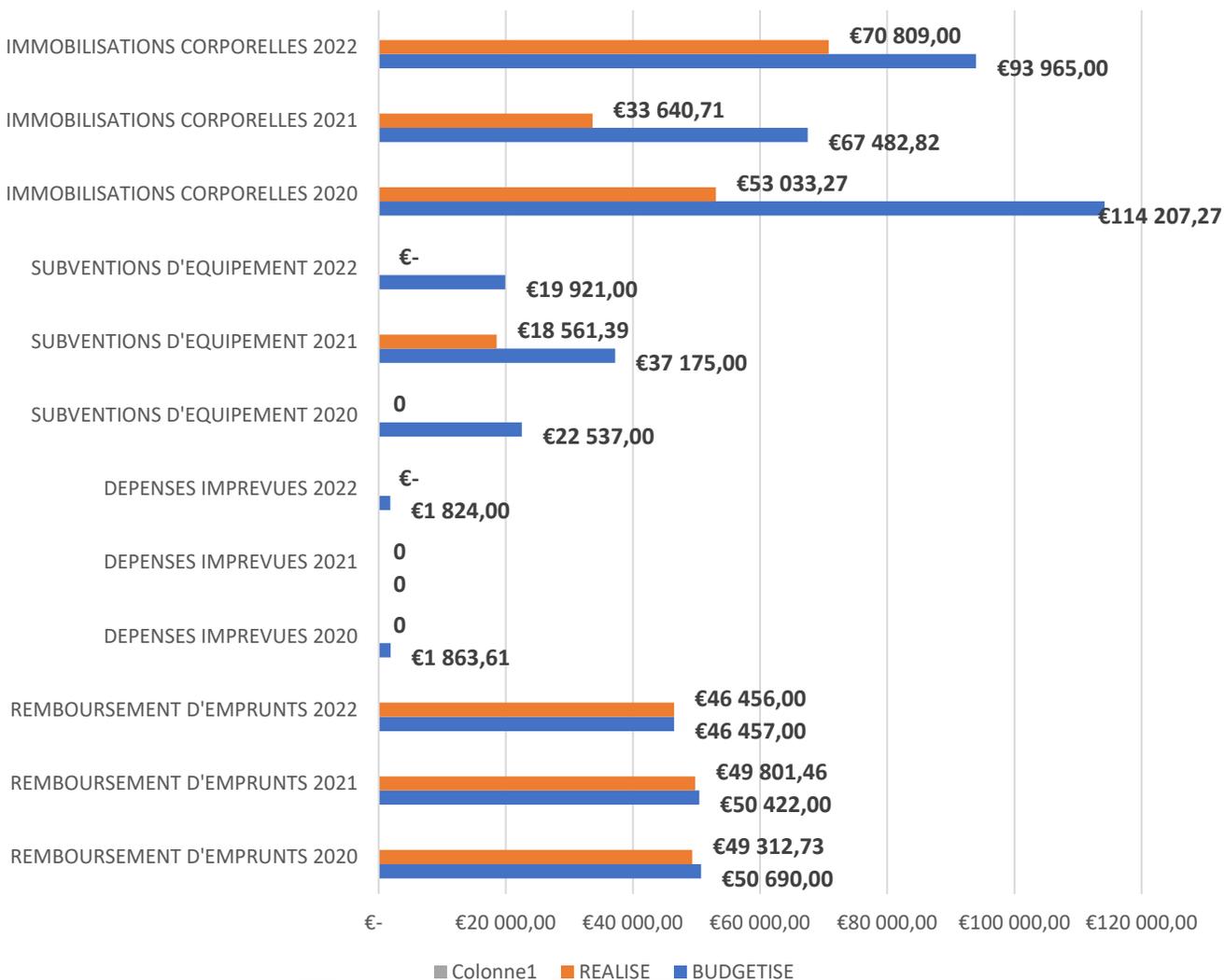


INVESTISSEMENT RECETTES

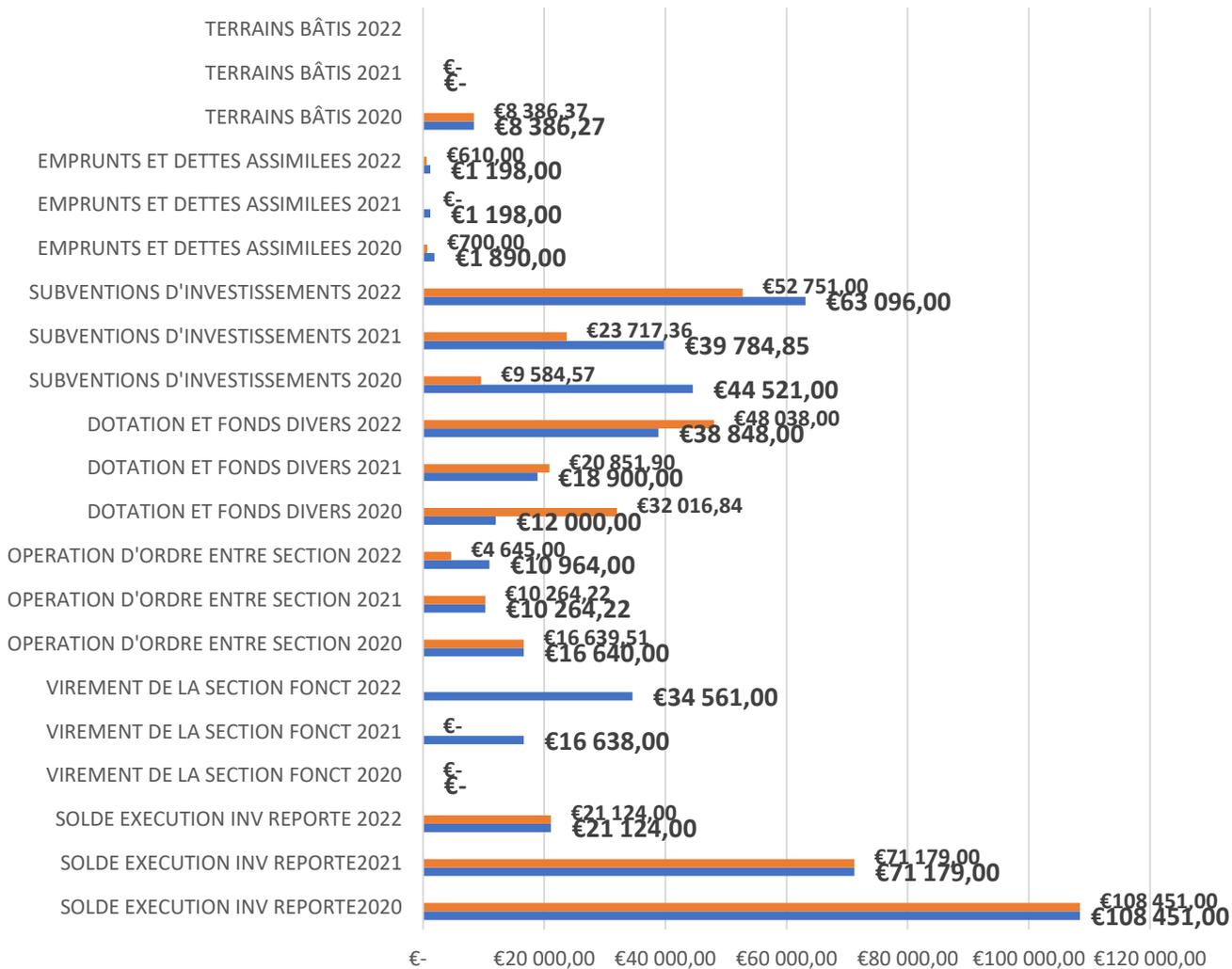


DETAIL SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT



RECETTES INVESTISSEMENT



■ Colonne1 ■ REALISE ■ BUDGETISE



AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.

Au budget 2023 nous avons augmenté notre enveloppe d'investissement, tous ne seront pas réalisés cette année le temps de demande des subventions et de leurs accords mais nous y travaillons d'arrache pieds.



CONCLUSION

Je profite de vous apporter une précision quant à ma transparence. En effet, certaines personnes, depuis le début de notre mandat colportent des faits non fondés tels que, par exemple, nous avons vidé les caisses, ne savons pas gérer, etc.... Je me dois de vous rassurer. Au vu des résultats, vous pourrez constater par vous-mêmes, que ces bruits qui courent, ne sont que des ragots.

D'ailleurs je reste à votre disposition. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir me rencontrer en mairie, au moins vous saurez la vérité.

Le maire

Serge Marais.

